RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 25/10/2024 - A2024/007594 - 2021 B 01667 - 903 592 061 - 3G4F MDB

SAS 3G 4F MDB
au capital de 10 000 euros
Siège social : 10 rue des aspres
66430 BOMPAS

903592061 RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01092024

Le1 septembre à 8 HEURES les associés de la société *3G3F* se sont réunis à *10 rue des aspres 66430 Bompas*, en assemblée générale extraordinaire sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par courrier remis en main propre, par le liquidateur amiable.

Sont présents Fabre Pascal 5000 actions

ACL HOLDING 5000 actions

Soit au total *2* associés présents totalisant 10 000 actions *composant* le capital.

Le président rappelle l'ordre du jour
– dissolution anticipée et mise en liquidation amiable
– nomination d'un liquidateur et lui donner les pouvoirs pour les formalités

PREMIERE RESOLUTION –

L'assemblée générale décide, après avoir entendu lecture du rapport du président décide de la dissolution amiable à compter du 30 septembre 2024

La personnalité morale de la société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'a la clôture de celle-ci

Pendant toute la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention société et liquidation

Le siège social de la liquidation est fixe au 10 rue des aspres 66430 Bompas

DEUXIEME RESOLUTION –

DEUXIEME RESOLUTION –

L'assemblée générale sur proposition du président nomme en qualité de liquidateur et pour une durée d'un 1 GARCIA laurent [redacted]

Il est mis fin aux fonctions du président a compter du 30092024

Le liquidateur représentera la société au cours de la liquidation et disposera des pouvoirs le plus étendus pour mener a bien sa mission : c'est à dire réaliser l'actif payer le passif et repartir la solde entre les associes sous reserve des dispositions prévus par le code de commerce

Le liquidateur convoquera les associes dans un délai de 6 mois afin de leur représenter un apport sur la situation comptable de la société sur la poursuite des opérations de liquidation

L'assemblée générale decide que le liquidateur n'aura pas de rémunérations

Garcia Laurent déclare accepter ses fonctions de liquidateur et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par la loi et règlement en vigueur

TROISIEME RESOLUTION –

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à Garcia Laurent pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptees ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui precede, il a été dressé le présent procès-verbal signé par

Le président

[redacted]

Le liquidateur

[redacted]